

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 53 du 24 novembre 2016

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 22 août 2016 relatif aux régies de recettes et d'avances instituées auprès des établissements et services relevant du service de santé des armées.

Du 31 octobre 2016

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 22 août 2016 relatif aux régies de recettes et d'avances instituées auprès des établissements et services relevant du service de santé des armées.

Du 31 octobre 2016

NOR D E F F 1 6 3 1 7 0 3 A

Texte modifié :

Arrêté du 22 août 2016 (JO n° 201 du 30 août 2016, texte n° 15 ; signalé au BOC 41/2016 ; BOEM 310.6.1).

Référence de publication : JO n° 263 du 11 novembre 2016, texte n° 10 ; signalé au BOC 53/2016.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 31 octobre 2016 et à compter du 30 novembre 2016, l'arrêté du 22 août 2016 relatif aux régies de recettes et d'avances instituées auprès des établissements et services relevant du service de santé des armées est modifié comme suit :

I. - Au tableau de l'article 2, la 12^e ligne relative à la régie de recettes et d'avances de l'école de santé des armées à Bron est supprimée.

II. - La suppression de la régie mentionnée au I met fin aux fonctions du régisseur concerné.